



13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides

« Les zones humides pour un avenir urbain durable »
Dubai, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018

Résolution XIII.24

Renforcement de la conservation des habitats côtiers des tortues marines, et désignation au titre de Ramsar des sites à enjeux majeurs

1. RAPPELANT que six des sept espèces de tortues marines (Dermocheliidés : *Dermochelys coriacea*; Chéloniidés : *Chelonia mydas*, *Caretta caretta*, *Eretmochelys imbricata*, *Lepidochelys olivacea*, *Lepidochelys kempii* et *Natator depressa*) présentent un statut de conservation allant de vulnérable à en danger critique d'extinction selon les critères de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, et RAPPELANT ÉGALEMENT que ces espèces dépendent pour leur vie et leur survie de toute une variété d'habitats côtiers pendant tout leur cycle de vie;
2. RAPPELANT que la Conférence des Parties contractantes à la Convention a adopté plusieurs Résolutions pertinentes dont peut bénéficier la conservation des habitats importants pour les tortues marines : la Résolution VII.21, *Renforcer les mesures de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides intertidales*, la Résolution VIII.4, *Questions relatives aux zones humides dans la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)* et la Résolution VIII.32, *Conservation, gestion intégrée et utilisation durable des écosystèmes de mangroves et de leurs ressources*;
3. CONSIDÉRANT que les habitats abritant des espèces de tortues marines menacées d'extinction répondent au Critère 2 des Critères d'identification des zones humides d'importance internationale énoncés par la Convention et que, par conséquent, la Convention peut jouer un rôle en encourageant les Parties contractantes à renforcer leurs mesures de gestion et de conservation relatives aux habitats des zones humides qui sont essentiels pour ces espèces;
4. RAPPELANT ÉGALEMENT que les tortues marines sont inscrites à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et aux Annexes I et II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et sont évoquées dans des instruments régionaux et par des organisations internationales, tels que la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, la Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), la Convention de Cartagena pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, le Mémoire d'Accord de la CMS sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (MoU sur les tortues marines de l'IOSEA) et le Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (MoU sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique), le Secrétariat du Programme

régional océanien de l'environnement et la Commission permanente du Pacifique Sud, au titre desquels leurs membres se sont engagés à mieux protéger les tortues marines;

5. NOTANT l'existence de plans d'action supplémentaires, comme, par exemple, le Plan d'action pour les tortues marines du Programme régional des îles du Pacifique pour les espèces marines et le Plan d'action par espèce pour la tortue caouanne *Caretta caretta* dans l'océan Pacifique Sud, adopté par la Conférence des Parties à la CMS, à Quito, en novembre 2014 et l'élaboration du Plan d'action par espèce pour la conservation de la tortue imbriquée (conformément à la Décision 12.17 de la COP12 de la CMS);
6. NOTANT que certaines sous-populations de tortues marines, telles que les tortues caouannes de l'Atlantique du Nord-Ouest, ont augmenté, grâce à des efforts notables déployés en faveur de leur conservation y compris l'interdiction ou la modification de pratiques de pêche, la désignation d'aires protégées et la lutte contre la pollution lumineuse;
7. PREOCCUPÉE par le fait que plusieurs populations régionales de tortues marines font face à un risque d'extinction élevé; NOTANT la dégradation de leurs habitats côtiers, l'important impact des prises accessoires dans les pêcheries; et NOTANT ÉGALEMENT la mortalité excessivement élevée du fait à la fois des prélèvements d'œufs, de la destruction de femelles adultes sur les plages de nidification et de l'impact des prédateurs indigènes et introduits, s'ajoutant ainsi à la prédation et à la mortalité naturelle des œufs et des tortues nouveau-nées;
8. CONSIDÉRANT que les aires marines et côtières alimentaires et de croissance, qui sont utilisées par les tortues marines lors de leur cycle de vie, notamment les estuaires, les herbiers, les récifs coralliens et les mangroves, sont souvent menacées physiquement et chimiquement par des activités humaines, telles que les infrastructures et le développement urbains, industriels, portuaires et touristiques ainsi que par les rejets d'eaux usées, les eaux de ruissellement agricoles et les effluents industriels;
9. CONSCIENTE du rôle potentiel et déjà démontré que peuvent jouer les peuples autochtones¹ et les communautés locales, notamment les femmes et les autres groupes vulnérables, en matière de conservation et de gestion des tortues marines;
10. CONSIDÉRANT que la protection des plages de nidification et des aires marines et côtières d'alimentation et de croissance permettrait d'augmenter le taux de survie des tortues femelles adultes, nouveau-nées et immatures et que leur inscription en tant que zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar) est une première étape vers une amélioration de leur protection;
11. NOTANT que la Résolution 12.25 de la CMS, *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices*, adoptée à la 12^e réunion de la Conférence des Parties à la CMS (Manille, octobre 2017) incite les Parties à cette Convention à conserver les habitats intertidaux et côtiers des espèces migratrices;
12. NOTANT EN OUTRE que la Résolution 12.23 de la CMS, *Tourisme durable et espèces migratrices*, expose les principes généraux garantissant que les activités touristiques tirent parti des espèces migratrices et ne leur nuisent pas, notamment la participation des communautés locales et les avantages qu'elles en retirent;

¹ Conformément aux lois et aux règlements nationaux.

13. NOTANT que 248 Sites Ramsar de 76 Parties contractantes (énumérées en Annexe 1 de la présente Résolution) accueillent déjà au moins une espèce de tortue marine;
14. RECONNAISSANT que les MoU de la CMS sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique et sur les tortues marines de l'IOSEA ont adopté des résolutions dont l'application peut permettre d'améliorer la conservation des tortues marines; et
15. RAPPELANT qu'un mémorandum d'accord a été signé entre le Secrétariat de l'IAC et le Secrétariat de la Convention de Ramsar, dans le but de conjuguer les efforts déployés par chaque convention pour renforcer les capacités de leurs Parties respectives en matière d'identification et de renforcement de la conservation et de l'utilisation rationnelle des Sites Ramsar;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

16. ENCOURAGE les Parties contractantes disposant sur leur littoral d'aires de reproduction, de plages de nidification, de corridors de migration, d'aires alimentaires et de croissance des tortues marines, à répertorier les sites de nidification et d'alimentation de référence et à assurer un suivi des populations, avec la plus grande précision possible afin d'améliorer la connaissance de la distribution, de l'abondance et de l'état de santé de chacune des espèces concernées.
17. ENCOURAGE les Parties contractantes à renforcer la conservation et la gestion des sites de nidification et d'alimentation de référence ainsi répertoriés, et notamment d'en faire si possible des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar), sur la base du Critère 2 des Critères d'identification des zones humides d'importance internationale énoncés par la Convention, et de renforcer cette désignation par la promulgation de mesures de protection appropriées conformément à leur législation et dans la mesure des ressources disponibles, notamment par la création d'aires marines protégées, le cas échéant.
18. ENCOURAGE les Parties contractantes à développer et appliquer des plans de gestion de ces sites, en intégrant des moyens spécifiques de conservation, de protection ou de restauration des habitats côtiers pour les différentes espèces de tortues marines, et à intégrer ces plans de gestion des sites dans les plans de gestion des zones côtières.
19. ENCOURAGE les Parties contractantes à se concerter et à travailler dans le cadre des accords régionaux, mémorandums d'accord et plans d'action en vigueur, comme ceux mentionnés au paragraphe 4 de la présente Résolution afin de protéger des habitats en réseaux permettant une meilleure sécurité des tortues marines au cours de leur cycle de vie et de leurs déplacements.
20. INSISTE sur l'urgence de prendre, lorsque cela est possible, les mesures nécessaires pour réduire les menaces qui pèsent sur les sites de nidification, telles que le bruit et la pollution lumineuse, l'érosion des plages, et pour lutter contre les prédateurs indigènes et éradiquer les prédateurs introduits sur ces sites et élaborer les meilleures pratiques pour guider l'interaction entre les hommes et les tortues marines grâce à la sensibilisation des habitants et des visiteurs des zones côtières, en tirant parti de la notoriété du label Ramsar et du Programme de la Convention relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP).
21. ENCOURAGE les Parties contractantes dotées d'habitats de tortues marines à promouvoir l'utilisation rationnelle de ces zones humides en collaborant avec les communautés locales, les

acteurs et les institutions appropriés à des fins de sensibilisation à l'importance de la conservation des tortues marines, de leurs nids et de leurs habitats, et à mettre fin au braconnage et à l'exploitation des sous-produits des tortues marines, notamment en encourageant des moyens d'existence alternatifs durables, comme l'écotourisme.

22. ENCOURAGE les Parties contractantes à examiner les plans de gestion de leurs Sites Ramsar pour s'assurer qu'ils contiennent des mesures de conservation pour les tortues marines, s'il y a lieu; et RECOMMANDE de renforcer les synergies et d'améliorer la coordination avec les Initiatives régionales Ramsar et les réseaux existants plutôt que d'établir de nouveaux accords.
23. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes de mener ensemble des recherches sur les impacts des changements climatiques sur les tortues marines et leurs habitats dans les zones humides, et DEMANDE au Groupe d'évaluation scientifique et technique, conformément à son champ d'action, son mandat et ses domaines thématiques prioritaires pour 2019-2021, lorsqu'il élaborera son plan de travail proposé pour présentation à la 57^e Réunion du Comité permanent, d'envisager l'élaboration de méthodes d'évaluation rapide de la vulnérabilité des zones humides au climat, particulièrement celles qui sont importantes comme habitats des tortues marines.
24. DEMANDE au Secrétariat de collaborer avec les Secrétariats de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ainsi qu'avec leurs mémorandums d'accord respectifs (notamment les mémorandums d'accord de la CMS sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est et sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique) pour renforcer la conservation des tortues marines dans les Sites Ramsar et DEMANDE AUSSI, si possible et sous réserve des ressources disponibles, que ces Secrétariats travaillent avec les Parties contractantes en vue d'inclure des mesures de conservation des tortues marines dans les plans de gestion de leurs Sites Ramsar.

Annexe 1

Sites Ramsar existants possédant des habitats côtiers et marins de tortues marines²

Sources :

Service d'information sur les Sites Ramsar : <https://rsis.ramsar.org/>

Les informations sur les Sites Ramsar de l'hémisphère occidental, où l'on a constaté la présence de tortues marines et qui sont inclus dans cette liste figurent également dans le rapport préparé par le Secrétariat de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines avec l'assistance du Secrétariat Ramsar et intitulé « *Wetlands of international importance and sea turtle conservation* » avec le lien :

<http://www.iacseaturtle.org/eng-docs/publicaciones/humedales-tortugas-marinas-ing-peq.pdf>

Espèces concernées (plages de nidification, aires de croissance, aires alimentaires) * :

Lepidochelys olivacea = Lo (statut Liste rouge de l'UICN : Vulnérable)

Lepidochelys kempii = Lk (statut Liste rouge de l'UICN : En danger critique)

Chelonia mydas = Cm (statut Liste rouge de l'UICN : En danger)

Chelonia agassizii ou *C. mydas agassizii* = Ca (statut Liste rouge de l'UICN : En danger)

Caretta caretta = Cc (statut Liste rouge de l'UICN : En danger)

Eretmochelys imbricata = Ei (statut Liste rouge de l'UICN : En danger critique)

Dermochelys coriacea = Dc (statut Liste rouge de l'UICN : Vulnérable)

Natator depressus = Nd (statut Liste rouge de l'UICN : Données insuffisantes)

*Note : Selon la description du Site Ramsar, il peut y avoir des erreurs d'identification d'espèces ou une méconnaissance d'habitats existants

Afrique

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
344	Afrique du Sud	Turtle Beaches – Coral Reefs of Tongaland	Cc, Dc
1961	Algérie	Basse-Mana (réserve de l'Amana)* Ile de Rachgoun (Wilaya de Aïn Temouchent)	Cc (Dc, Cm, Lo)
1898	Algérie	Vallée de l'oued Soummam	Cc
1017	Bénin	Basse Vallée du Couffo, Lagune côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé	Lo, Dc, Cm, Ei
1018	Bénin	Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué	Lo, Dc, Cm, Ei
1575	Cabo Verde	Curral Velho	Cc
1576	Cabo Verde	Lagoa de Rabil	Cc
1577	Cabo Verde	Lagoa de Pedra Badejo	Cc
2182	Cabo Verde	Salinas of the English Port	Cc
1741	Congo	Conkouati-Douli	Dc, Cm, Lo
2325	Congo	Bas-Kouilou-Yombo	Dc, Lo
1581	Côte d'Ivoire	Complexe Sassandra-Dagbego	Dc, Lo

² Les Sites Ramsar situés sur des territoires dépendants sont classés dans la liste selon leur situation géographique plutôt que selon la région Ramsar de la Partie contractante concernée.

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1239	Djibouti	Haramous-Loyada	Cc, Cm
407	Égypte	Lake Bardawil	Cc, Cm
408	Égypte	Lake Burullus	Cc, Cm
1652	Gabon	Parc National Akanda	CcEi, Dc, EiLo, Cm
351	Gabon	Wonga-Wongué	Dc
352	Gabon	Petit Loango	Dc, Cm, Cc, Ei
353	Gabon	Setté Cama	Dc, Cm, Ei
1653	Gabon	Parc National Pongara	Dc, Cm, Ei, Lo
1656	Gabon	Parc national de Pongara	CmDc, Lo, Ei, DcCm
1657	Gambie	Tanbi Wetlands Complex	Cm
1840	Gambie	Niumi National Park	Cm
563	Ghana	Muni-Pomadze Ramsar Site	Cm
564	Ghana	Densu Delta Ramsar Site	Lo, Dc, Cm
565	Ghana	Sakumo Ramsar Site	Dc, Lo, Cm
566	Ghana	Songor Ramsar Site	Lo, Cm, Dc
567	Ghana	Keta Lagoon Complex Ramsar Site	Dc, Lo, Cm
572	Guinée	Iles Tristao	Cm, Lo, Ei
618	Guinée	Ile Blanche	Ei
2198	Guinée-Bissau	Archipel Bolama-BijagósUruguay	Lo, Cm, Dc, Lo, Cc, DcEi
1310	Guinée équatoriale	Río Ntem o Campo	Cm, Lo
1311	Guinée équatoriale	Reserva Natural del Estuario del Muni	CaCm, Lo
2082	Kenya	Tana River DeltaArgentina	Ei, Cm, Lo, Cc, Dc
1026	Libye	Ain El Shakika	??
1027	Libye	Ain El Zarga	??
2285	Madagascar	Barrière de Corail Nosy Ve Androka	Ei, Cm
2288	Madagascar	Zones Humides de Sahamalaza	Ei, Cm
2302	Madagascar	Mangroves de Tsiribihina	Ei, Cm
2303	Madagascar	Iles Barren	Dc, Cc, Ei, Cm, Lo
1473	Maroc	Cap des Trois Fourches	Cc
250	Mauritanie	Parc national du Banc d'Arguin	Cm** ³ , Cc
666	Mauritanie	Parc national du Diawling	Cm, Cc
1044	Mauritanie	Chat Tboul	Cm, Cc
788	République démocratique du Congo	Parc marin des Mangroves	Lo
1443	République-Unie de Tanzanie	Rufiji-Mafia-Kilwa Marine Ramsar Site	Ei, Cm, Dc, Cc, Lo
288	Sénégal	Parc national du Delta du Saloum	Cm
2326	Sénégal	Kalissaye	Cm
2327	Sénégal	Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone	Cm

³ Zone d'alimentation d'importance internationale.

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
2328	Sénégal	Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin	Dc
1859	Soudan	Dongonab Bay-Marsa Waiai	Cm, Ei
1860	Soudan	Suakin-Gulf of Agig	Ei, Cm
1722	Togo	Zones Humides du Littoral du Togo	Dc Lo, Cm
1704	Tunisie	Iles Kneiss avec leurs zones intertidales	Cc
2012	Tunisie	Iles Kerkennah	Cc, Cm, Dc

Amérique du Nord

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
374	États-Unis d'Amérique	Everglades National Park	Dc, Cm, Ei, Lk
375	États-Unis d'Amérique	Chesapeake Bay Estuarine Complex	Cc, Lk
559	États-Unis d'Amérique	Delaware Bay Estuary	Cc
590	États-Unis d'Amérique	Pelican Island National Wildlife Refuge	Lk, Cm, Cc, Ei
332	Mexique	Humedal de Importancia Especialmente para la Conservación de Aves Acuáticas Reserva Ría Lagartos	Dc, Cc, Cm, Ei
732	Mexique	Marismas Nacionales	Ei, Dc, Lo, Ca
815	Mexique	Reserva de la Biosfera La Encrucijada	Ca, Lo, Dc
1045	Mexique	Dzilam	Ei
1320	Mexique	Parque Nacional Arrecifes de Xcalak	Cc, Ei, Dc, Cm
1321	Mexique	Cuencas y corales de la zona costera de Huatulco	Dc, Ei, Lo, Ca
1323	Mexique	Parque Nacional Isla Contoy	Cm, Cc, Ei, Dc
1324	Mexique	Parque Nacional Isla Isabel	Ca, Lo, Ei
1326	Mexique	Playa Tortuguero Rancho Nuevo	Lk, Ei, Cc, Cm, Dc
1327	Mexique	Playa Tortuguera Tierra Colorada	Dc, Lo, Ca
1328	Mexique	Reserva Estatal El Palmar	Ei
1329	Mexique	Sian Ka'an	Cm, Cc, Ei, Dc
1333	Mexique	Reserva de la Biosfera Ría Celestún	Ei, Cc
1334	Mexique	Reserva de la Biosfera Chamela – Cuixmala	Dc, Lo, Ei, Ca
1339	Mexique	Laguna Ojo de Liebre	Ca
1341	Mexique	Laguna San Ignacio	Ca
1342	Mexique	Manglares y humedales de la Laguna de Sontecomapan	Cc, Dc, Ei, Lk
1343	Mexique	Parque Nacional Arrecife de Puerto Morelos	Ei, Cm, Cc
1345	Mexique	Islas Marietas	Lo, Ei
1347	Mexique	Playa Tortuguera Cahuitán	Ca, Lo, Dc
1348	Mexique	Playa Tortuguera Chenkán	Cm, Ei
1349	Mexique	Playa Tortuguera El Verde Camacho	Cm, Ei, Dc, Lo

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1350	Mexique	Playón Mexiquillo	Lo, Ca, Dc
1351	Mexique	Playa Tortuguera X'cachel-X'cachelito	Cc, Cm
1353	Mexique	Reserva de la Biosfera Banco Chinchorro	Cm, Ei, Cc
1354	Mexique	Reserva de la Biosfera Los Petenes	Ei
1356	Mexique	Área de Protección de Flora y Fauna Laguna de Términos	Lk, Ei, Cm
1357	Mexique	Reserva de la Biosfera Archipiélago de Revillagigedo	Ca, Dc, Lo
1360	Mexique	Area de Protección de Flora y Fauna Yum Balam	Ei, Cm
1362	Mexique	Laguna Madre	Cm, Lk
1448	Mexique	Laguna Costera El Caimán	Cm
1449	Mexique	Parque Nacional Arrecifes de Cozumel	Cc, Ei, Cm, Dc
1595	Mexique	Corredor Costero La Asamblea – San Francisquito	Cm, Cc, Ei, Dc, Lo
1596	Mexique	Laguna de Tamiahua	Lk, Cm
1689	Mexique	Laguna Huizache-Caimanero	Lo
1760	Mexique	Ensenada de Pabellones	Lo
1764	Mexique	Santuario Playa Boca de Apiza – El Chupadero – El Tecuanillo	Lo, Ca, Dc
1768	Mexique	Laguna Xola-ParamáDc	Dc, Lo, Cm
1770	Mexique	Sistema Estuarino Boca del Cielo	Ca, Lo, Dc, Ei
1771	Mexique	Zona Sujeta a Conservación Ecológica Cabildo – Amatal	Lo
1772	Mexique	Zona Sujeta a Conservación Ecológica El Gancho – Murillo	Lo
1777	Mexique	Manglares de Nichupté	Cm
1778	Mexique	Parque Nacional Cabo Pulmo	Cm, Cc, Ei, Dc, Lo
1788	Mexique	Playa de Colola	Dc, Lo, Ca
1791	Mexique	Estero El Chorro	Dc, Ca, Lo
1792	Mexique	Estero Majahuas	Lo, Dc, Ca
1795	Mexique	Playa de Maruata	Lo, Dc, Cm
1817	Mexique	Laguna Barra de Navidad	Ca, Dc, Lo
1818	Mexique	Laguna Chalacatepec	Lo, Dc, Ca
1819	Mexique	Lagunas de Chacahua	Ca, Lo, Dc
1820	Mexique	Parque Nacional Arrecife Alacranes	Ei, Cc, Cm
1821	Mexique	Playa Barra de la Cruz	Dc, Ca, Ei, Lo
1823	Mexique	Sistema Estuarino Puerto Arista	Ei, Cm, Lo, Dc
1824	Mexique	Sistema Lagunar Ceuta	Lo, Dc, Ca
1825	Mexique	Sistema Lagunar Estuarino Agua Dulce – El Ermitaño	Lo, Dc, Ca
1826	Mexique	Sistema Lagunar San Ignacio – Navachiste – Macapule	Ei, Ca, Lo
1866	Mexique	Humadales de Bahía Adair	Ca, Dc, Cc, Lo
1891	Mexique	Canal del Infiernillo y esteros del territorio Comcaac	Cc, Ca, Lo, Dc, Ei
1921	Mexique	Manglares y Humadales del Norte de Isla Cozumel	Cc, Cm, Ei

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1983	Mexique	Humedales de Bahía San Jorge	Lo, Ca, Dc, Cc
1985	Mexique	Laguna de Cuyutlán vasos III y IV	Dc, Lo, Ca
2025	Mexique	Lagunas de Santa María-Topolobampo-Ohuira	Ca, Ei, Dc, Lo
2154	Mexique	Humedales de la Laguna La Cruz	Ca

Amérique latine et Caraïbes

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1488	Antigua-et-Barbuda	Codrington Lagoon	Dc, Ei, Cm
885	Argentine	Bahía de Samborombón	Cm, Cc, Dc
640	Brésil	Reentrancias Maranhenses Protected Area	Cm, Cc, Ei
1021	Brésil	Parcel Manoel Luis State Park	Ei, Cm
1902	Brésil	Abrolhos Marine National Park	Cc, Dc, Ei, Cm
2259	Brésil	Atol das Rocas Biological Reserve	Cm, Cc, Ei
2298	Brésil	Taim Ecological Station	Cc, Dc, Cm, Ei, Lo
2305	Brésil	Guaraqueçaba Ecological Station	Cm, Ei, Dc, Lo, Cc
2310	Brésil	Environmental Protection Area of Cananéia-Iguape-Peruíbe	??
2317	Brésil	Guaratuba	??
2333	Brésil	Fernando de Noronha Archipelago	Ei, Cm, Lo, Cc, Dc
2337	Brésil	Amazon Estuary and its Mangroves	Dc, Cc, Ei, Cm, Lo
2390	Brésil	Cabo Orange National Park	Ei
951	Colombie	Sistema Delta Estuarino Del Río Magdalena, Ciénaga Grande de Santa Marta	Dc, Ei, Cm, Cc
1387	Colombie	Delta del Río Baudó	Lo, Dc, Ei, Cm
610	Costa Rica	Tamarindo	Dc, Lo, Ca
783	Costa Rica	Gandoca-Manzanillo	Cm, Dc, Ei
811	Costa Rica	Humedal Caribe Noreste	Cc, Cm, Ei, Dc
1234	Cuba	Ciénaga de Lanier y Sur de la Isla de la Juventud	Cm, Cc
1586	El Salvador	Complejo Bahía de Jiquilisco	Cm, Dc, Ei, Lo
1935	El Salvador	Complejo Jaltepeque	Cm, Dc, Lo, Ei
2207	El Salvador	Complejo Barra de Santiago	Cm, Dc, Ei, Lo
502	Équateur	Manglares Churute	Ca, Lo, Cm, Dc
503	Équateur	Zona Marina Parque Nacional Machalilla	Ca, Lo, Cm, Dc
1202	Équateur	Humedales del Sur de Isabela	Ca, Lo, Cm, Dc
1292	Équateur	Reserva Ecológica de Manglares Cayapas-Mataje	Ca, Lo, Cm, Dc
2098	Équateur	Manglares del Estuario Interior del Golfo de Guayaquil « Don Goyo »	Ca, Lo, Cm, Dc
642	France	Grand-Cul-de-Sac-Marin de la Guadeloupe	Ei, Cm
643	France	Basse-Mana (réserve de l'Amana) ⁴	Dc, Cm, Lo

⁴ Premier site à être inscrit comme Site Ramsar en raison de l'importance de son habitat terrestre pour les tortues marines.

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1828	France	Estuaire du fleuve Sinnamary	Cm
1830	France	Étang des Salines en Martinique	Ei
2029	France	Zones humides et marines de Saint-Martin	Ei, Cm, Dc
2034	Grenade	Levera Wetland	Dc, Ei, Cc, Cm
722	Honduras	Parque Nacional Jeanette Kawas	Cc, Dc, Ei, Cc
812	Honduras	Punta Izopo	Cc, Cm, Dc, Ei
1000	Honduras	Sistema de Humedales de la Zona Sur	Lo
1254	Honduras	Laguna de bacalar	Cm, Cc, Dc
2133	Honduras	Sistema de Humedales Cuyamel-Omoa	Ei, Dc
2134	Honduras	Sistema de Humedales de la Isla de Utila	Cm, Cc, Ei
2189	Honduras	Sistema de Humedales Laguna de Zambucco	Dc, Ei
2334	Honduras	Sistema de Humedales de Santa Elena	Cm, Ei, Cc
1454	Jamaïque	Palisadoes-Port Royal	Cm, Ei
1597	Jamaïque	Portland Bight Wetlands and Cays	Cm, Ei
1135	Nicaragua	Cayos Miskitos y Franja Costera Inmediata	Cm, Ei
611	Panama	San San – Pond Sak	Dc, Cc, Cm, Ei
630	Panama	Punta Patiño	Dc, Ei
1319	Panama	Bahía de Panamá	Cc
1907	Panama	Humedal de Importancia Internacional Damani-Guariviara	Cc, Cm, Ei, Dc
2119	Pays-Bas	Northwest Curaçao	Ei, Cc, Cm, Lo, Dc
2120	Pays-Bas	Rif-Sint Marie	Dc, Ei, Cc, Cm, Lo
2270	Pays-Bas	Mullet Pond, St Maarten	Dc, Cm, Ei
2355	Pays-Bas	Klein Curacao	Cm, Ei
545	Pérou	Reserva Nacional de Paracas	Cc, Cm, Lo, Dc
883	Pérou	Santuario Natural Manglares de Tumbes	Ei, Cc, Dc, Lo
2210	République dominicaine	Humedales de Jaragua	Ei, Cc, Cm, Dc
493	Royaume-Uni	North, Middle and East Caicos Islands	Ei
1496	Trinité-et-Tobago	Buccoo Reef – Bon Accord Lagoon Complex	Ei, Cm
290	Uruguay	Bañados del Este y Franja Costera, Cerro Verde	Lo, Cm; Cc; Dc
414	Venezuela	Refugio de Fauna Silvestre de Cuare	Cm, Ei, Dc
856	Venezuela	Parce Nacional Archipiélago Los Roques	Ei, Cm, Dc, Cc
857	Venezuela	Laguna de la Restinga	Cc, Ei, Cm, Dc
858	Venezuela	Laguna de Tacarigua	Cm, Ei, Cc, Dc

Asie

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
920	Bahreïn	Hawar Islands	Cc, Cm, Ei, Dc
560	Bangladesh	Sundarbans Reserved Forest	Lo
1150	Chine	Huidong Harbor Sea Turtle National Nature Reserve	Cm

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1726	Chine	Fujian Zhangjiangkou National Mangrove Nature Reserve	Dc, Lo, Cc, Cm
2249	Chine	Guangdong Nanpeng Archipelago Wetlands	Cc, Cm, Lo, Ei, Dc
2125	Émirats arabes unis	Mangrove and Al Hafeya Protected Area	Ei, Cm, Cc
2191	Émirats arabes unis	Sir Bu Nair Island Protected Area	Ei, CM, Cc
2293	Émirats arabes unis	Bul Syayeeef	Ei, Cm
1205	Inde	Bhitarkanika Mangroves	Lo
1210	Inde	Point Calimere Wildlife and Bird Sanctuary	Ei, Lo, Cm
2192	Indonésie	Tanjung Puting National Park	Ei
1015	Iran (République islamique d')	Sheedvar Island	Ei, Cm
1546	Japon	Keramashoto Coral Reef	Ei, Cm, Cc
1559	Japon	Yakushima Nagata-hama	Cc, Cm
2062	Japon	Yonahawan	Ei, Cc, Cm
980	Liban	Tyre Coast Nature Reserve	Cc, Cm
1079	Liban	Réserve Naturelle des Iles des Palmiers	Cc, Cm, Dc
2280	Myanmar	Meinmahlakyun Wildlife Sanctuary	Ei, Cm, Lo
1063	Pakistan	Astola Island	Ei, Cm
1066	Pakistan	Jiwani Coastal Wetland	Lo, Cm
1070	Pakistan	Ormara Turtle Beaches	Ei, Cm, Lo
1284	Pakistan	Indus Delta	Lo, Cm
1010	Philippines	Tubbataha Reefs Natural Park	Ei, Cm,
2084	Philippines	Puerto Princesa Subterranean River National Park	Ei, Cm, Ei
2271	Philippines	Negros Occidental Coastal Wetlands Conservation Area	Ei, Cm, Lo
1910	Sri Lanka	Vankalai Sanctuary	Cm, Lo, Cc
1931	Sri Lanka	Kumana Wetland Cluster	Cm, Lo, Cc
1182	Thaïlande	Had Chao Mai Marine National Park - Ta Libong Island Non-Hunting Area - Trang River Estuaries	Ei, Cm
2152	Thaïlande	Ko Kra Archipelago	Ei, Cm
2153	Thaïlande	Ko Ra-Ko Phra Thong Archipelago	Lo, Cm, Ei, Dc
657	Turquie	Göksu Delta	Cc
1619	Turquie	Yumurtalik Lagoons	Cc, Cm
2203	Viet Nam	Con Dao National Park	Dc, Ei, Cm, Lo

Europe

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1290	Albanie	Butrint	Cc, Dc
62	Grèce	Messolongi Lagoons	Cc, Cm

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
63	Grèce	Kotychi lagoons	Cc
2311	Italie	Massaciuccoli lake and marsh	Cc
2135	Monténégro	Tivat Saline (Tivatska solila)	Cc
1804	Portugal	Ilhéus das Formigas e Recife Dollabarat	Cc

Océanie

Numéro du Site Ramsar	Pays	Nom du Site Ramsar	Espèces présentes
1	Australie	Cobourg Peninsula	Cm, Nd, Lo, Dc, Ei, Cc
204	Australie	Kakadu National Park	Cm, Nd
266	Australie	Port Phillip Bay & Bellarine Peninsula	Dc
479	Australie	Roebuck Bay	Nd
480	Australie	Eighty Mile Beach	Nd
631	Australie	Moreton Bay	Ei, Cm, Cc
797	Australie	Pulu Keeling National Park	Cm, Ei
992	Australie	Great Sandy Strait	Cm, Cc, Ei, Nd, Dc, Lo
1220	Australie	Ashmore Reef Commonwealth Marine Reserve	Cm, Ei, CC
1222	Australie	Coral Sea Reserves	Cm, Ei
1223	Australie	Elizabeth and Middleton Reefs Marine National Nature Reserve	Cm, Dc
1971	États-Unis d'Amérique	Palmyra Atoll National Wildlife Refuge	Ei, Cm
2331	Fidji	Qoliqoli Cokovata	Ei, Cm, Dc, Cc
1834	France	Lagon de Moorea – Polynésie française	Ei, Cm
2002	France	Vasière des Badamiers - Mayotte	Ei, Cm
2073	France	Ile Europa	Cm, Ei
2072	Îles Marshall	Namdrik Atoll	CmEi
2143	Kiribati	Nooto-North Tarawa	Cm
1744	Maurice	Blue Bay Marine Park	Cm
1077	Royaume-Uni	Diego Garcia	Ei, Cm